

## Des cathédrales menacées

### **Des reliques urbaines d'un écosystème ancien remarquable pourraient disparaître pour faire place à un projet domiciliaire dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery**

Par Jean Hamann

Jean Bousquet et un groupe de citoyens invitent la Ville de Québec à revoir son plan de développement du secteur du boisé Neilson. Une étude réalisée à la fin mars par le professeur de la Faculté de foresterie et de géomatique, à la demande du Comité des arbres de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, a mis en lumière l'existence de peuplements forestiers remarquables dans ce secteur. Environ 60 % du boisé Neilson, situé dans la partie ouest de Sainte-Foy entre le Chemin des Quatre-Bourgeois et le boulevard Neilson, risque d'être rasé pour permettre la construction de près de 1 200 unités d'habitation.

Le rapport signé par le professeur Bousquet fait état de la présence de prucheraies bicentennaires ainsi que d'épinettes rouges et de pins blancs plus que centenaires dans le boisé. «Ces prucheraies et leurs espèces compagnes compteraient parmi les éléments conifériens répertoriés les plus âgés au Québec, lit-on dans le rapport. Les vieilles prucheraies représenteraient les reliques d'un écosystème ancien d'une relative rareté dans la région de même qu'au Québec. Ces éléments conifériens âgés (pruches, pins blancs, épinettes rouges) forment des îlots d'un esthétisme indéniable qui produisent un effet de cathédrale en été comme en hiver.» Le plan d'urbanisation prévoit l'élimination de la plus vieille prucheraie et de la pinède presque centenaire ainsi que l'amputation d'une autre prucheraie.

Les détails touchant la présence et l'âge de ces arbres remarquables n'ont pas été mentionnés dans le document présenté lors de la consultation publique d'octobre 2008 ni dans les études commandées par la Ville, souligne l'auteur du rapport. «Ces informations cruciales n'ont donc pu être considérées lors des prises de décision récentes par les instances municipales concernant l'urbanisation accélérée de ce boisé», déplore le professeur Bousquet, qui estime que ces nouvelles données imposent un réexamen du plan d'urbanisation du secteur. «Le boisé Neilson doit être répertorié comme boisé remarquable de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et de Québec, avec les mesures de protection et de valorisation qui devraient normalement y être associées», conclut-il.

L'Industrielle Alliance vient de mettre en vente un terrain de 4,6 hectares qui abrite une partie de la prucheraie bicentenaire. Le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery suggère à la Ville de

Québec d'en faire l'acquisition en faisant appel aux programmes gouvernementaux existants ou à des fondations privées. Il demande également la réalisation d'une étude d'impact environnemental indépendante et complète sur le projet de développement.

Enfin, Jean Bousquet invite la Ville de Québec à revoir ses stratégies actuelles d'urbanisation. Le professeur estime que les zones déboisées qui peuvent accueillir des projets domiciliaires sont suffisamment abondantes sur le territoire de Québec pour qu'elle n'ait pas à empiéter systématiquement sur les forêts urbaines restantes pour densifier l'habitation.



La présence d'une prucheraie bicentenaire remarquable n'était pas mentionnée dans le document de la Ville lors de la consultation publique d'octobre 2008. Dans sa forme actuelle, le plan d'aménagement prévoit son élimination.

***Crédit : Jean Bousquet***